



Ville de Pontivy

Commission personnel – Comité Technique Paritaire - CHSCT

Compte-rendu des réunions du 21 mars 2016

C9-2016-001

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au personnel

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative

Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Monsieur Philippe LEMAIRE, Services Techniques

Monsieur Yohan LE NAGARD, Cuisine Centrale

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Membres suppléants

Madame Francine CARMONT, EHPAD

Monsieur Frédéric LE NAGARD, EHPAD

Madame Laurence ANNO, Action Scolaire – CFDT

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Vincent LE CALVE, Services Techniques – FO

C.G.T. :

Membre titulaire

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation - CGT

Membre suppléant

Monsieur Éric POSSEME, Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Monsieur Daniel HOUDAYER, Directeur des Services Techniques

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSES :

Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Monsieur Pierrick DURET – FO

Madame Aude MOYSAN, Directrice Générale Adjointe

Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

La commission du personnel a examiné les dossiers soumis au Comité Technique Paritaire (CTP) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), qui se sont réunis le 21 mars, au matin pour le CTP et l'après midi pour le CHSCT.

1 -DOSSIERS SOUMIS AU CTP

A – Organisation de la Direction Éducation-Animation (DEA)

Le DGS a précisé que, dans les prochains mois, 2 agents de la DEA feront valoir leurs droits à la retraite. C'est l'occasion de redéfinir une nouvelle organisation.

Aussi, il a expliqué que, comme auparavant, le projet municipal lie le scolaire au péri scolaire et à l'extra scolaire ; mais parallèlement, l'organisation des services est demeurée bicéphale.

En effet, il y a une articulation entre la vie à l'école, avant et après l'école et en dehors de l'école et ce lien s'est encore renforcé depuis la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAPS) à la rentrée 2014.

Beaucoup d'enfants qui vont à l'école, sont concernés par les TAP, mais aussi par la restauration, l'accueil du soir, les centres de loisirs, les activités de vacances et autres événements organisés par la Direction Éducation-Animation.

La cohérence recherchée par le projet municipal se retrouve, donc, dans le projet d'organisation d'un service regroupant une partie du service action scolaire-sports-loisirs et le service enfance-jeunesse.

Ceci implique que des missions actuellement assurées et par la responsable du service action scolaire-sports-loisirs et par la responsable du service enfance-jeunesse soient réaffectées ou exercées différemment.

D'ailleurs, des missions qui ne seront pas rattachées à la responsable de ce nouveau service concernent 2 secteurs qui ont leur spécificité et où des évolutions se sont déjà produites dans les faits au cours des derniers mois :

- l'atelier de cuisine municipale (nouvelle dénomination de la cuisine centrale) qui relève directement de la directrice Éducation -Animation
- les sports, qui ont bénéficié de la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, dont certaines missions relèveront également de la directrice Éducation – Animation.

Parallèlement, on observe aussi une double évolution :

- de l'organisation de la direction avec des transferts d'un certain nombre d'activités à l'externe (ex: Pontivy communauté) ou à l'interne (ex: palais des congrès, maison pour tous).
- des outils et méthodes (ex: pour la partie accueil, la mise en place de l'espace familles a sensiblement réduit les sujétions en matière d'inscriptions à différentes prestations municipales, et il sera nécessaire de développer les possibilités d'inscription en ligne, et pour la partie secrétariat, la part de travail déléguée s'est également réduite de par l'appropriation des outils bureautiques).

La proposition est donc de ne pas pourvoir le poste vacant lors du départ en retraite de l'une des 3 assistantes de la DEA, mais néanmoins de compenser les temps partiels des 2 autres par le recrutement d'un agent non titulaire à mi temps, d'autant plus qu'il sera demandé à l'équipe d'assistantes d'assurer de nouvelles missions en portage direct, notamment, la gestion quotidienne des remplacements.

Pour ce qui concerne la vie associative, les tâches ayant trait à la logistique générale (suivi des locaux, notamment) seront transférées à la maison pour tous, à l'exception de

l'émission des titres pour les fluides. Mais la DEA continuera à apporter sa contribution à la préparation et au déroulement du forum des associations.

Enfin, le remplacement au standard accueil de la mairie quelques samedis matin pourrait être revu.

Les postes de travail seront tous implantés au rdc de la DEA.

Concernant le service enfance-jeunesse, l'organisation expérimentale mise en place cet automne pour l'accueil des 3-17 ans suite à la demande de disponibilité de l'animateur jeunesse et qui s'appuyait sur les 2 autres responsables d'accueil avec une répartition 3-10 ans et 10-17 ans, assortie d'une réduction de l'ouverture de la maison des jeunes deviendra pérenne. Ce dispositif correspond d'ailleurs à celui qui prévalait avant la création d'une catégorie 11-13 ans.

L'animatrice jeunesse sera également amenée à reprendre certaines missions exercées à ce jour par la responsable du service enfance-jeunesse (ex : conseil municipal des enfants).

Pour conclure, il a été proposé aux membres du CTP de se prononcer sur :

- la réaffectation des missions de l'actuelle responsable du service action scolaire-sports-loisirs vers la responsable du service enfance-jeunesse et vers les 2 assistantes de direction,
- le recrutement d'un agent non titulaire à mi-temps pour compenser les temps partiels des 2 assistantes de direction,
- en ce qui concerne la vie associative, le transfert à la maison pour tous des tâches ayant trait à la logistique générale (ex : suivi des locaux..),
- la reprise par l'animatrice jeunesse de certaines missions actuellement exercées par la responsable du service enfance – jeunesse.

Les membres du CTP se sont prononcés de la façon suivante :

| Avis | Collège Personnel | Collège Employeur |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| Favorable | 4 (3 CFDT-1 FO) | 5 |
| Défavorable | 1 (CGT) | |
| Abstention | | |

B – Modification du tableau des emplois (CCAS)

La DRH a expliqué qu'il s'agit d'une des conséquences de la réorganisation de la DEA et du transfert vers la maison pour tous de la gestion de la vie associative. Il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent du CCAS (passage de 80 à 100%).

Les membres du CTP se sont prononcés de la façon suivante :

| Avis | Collège Personnel | Collège Employeur |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| Favorable | 4 (3 CFDT-1 FO) | 5 |
| Défavorable | | |
| Abstention | 1 (CGT) | |

Le prochain Conseil d'Administration sera appelé à délibérer.

C – Information sur les dépenses de personnel 2016

La DRH a précisé que les membres du CTP doivent être informés des mesures budgétaires prises par la collectivité qui ont un impact sur la rémunération du personnel.

Aussi, elle a expliqué que les dépenses de personnel subissent 3 facteurs d'évolution :

- La mise en œuvre de mesures nationales réglementaires, telles que l'augmentation du SMIC (+0,6% au 01/01/2016), la mise en œuvre du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunérations), une provision pour une augmentation de la valeur du point d'indice (+1% au 01/07/2016), le relèvement des taux de contributions (CNRACL et IRCANTEC) et l'abaissement du taux de cotisation du CNFPT (09% au lieu de 1%).
 - Les effets mécaniques d'évolution de la masse salariale liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grade et la promotion interne,
 - Les décisions municipales et des mesures locales, telles que l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire au 1er janvier 2016 (de 1,50% à 1,80%), la création de 2 emplois (un gardien de police et un chargé de mission commerce), le recrutement d'une ATSEM sur 6 mois pour assurer le remplacement d'un agent en congé de maternité, la revalorisation de la rémunération des dimanches et jours fériés avec la mise en place d'un taux horaire égal à 8 € brut (à la place des 2 taux forfaitaires de 15,24 € pour moins de 3h30 de travail et 30,49 € au delà de 3h30), la suppression de l'équivalent d'un emploi d'agent non titulaire à temps complet suite au regroupement des

écoles Cadou/Camus et d'un ½ poste à la cuisine centrale depuis le 1er septembre 2015 , la disponibilité d'un agent de catégorie B (sur 5 mois), le maintien de 2 postes au CTM_(Poste de Secrétariat Accueil à 80% + 2 postes en « Voirie – Garage » à temps complet pour une durée de 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2016), le recrutement de 6 stagiaires pour différents services (Biennale, Urbanisme, Patrimoine, CTM, Marchés, Hygiène et Sécurité sur la base de 4 mois chacun).

Compte tenu de ces évolutions, le BP 2016 augmente de 147 378 €, soit + 2,04% par rapport au BP 2015 (7 211 800,00 €).

Le budget nécessaire aux paiements des rémunérations est, pour 2016, de 7 359 178 €.

Les membres du CTP ont pris note de ces informations.

D – Plannings de travail à l'EHPAD

La directrice du CCAS a rappelé qu'il s'agit de mettre en conformité avec la réglementation sur le temps de travail les plannings de travail des aides soignants, notamment en diminuant l'amplitude horaire de la journée à 12 heures maximum.

Elle a présenté des plannings et une nouvelle organisation qui seront expérimentés avant d'être définitivement adoptés.

Les membres du CTP se sont prononcés sur l'expérimentation de la façon suivante :

| Avis | Collège Personnel | Collège Employeur |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| Favorable | 5 | 5 |
| Défavorable | | |
| Abstention | | |

Cette question sera ré examinée en juin lors du CTP et du CHSCT.

E– Demande de subvention 2016 du COS

Le président du COS (*Comité des Œuvres Sociales des employés et retraités de la ville de Pontivy*) a déposé un dossier de demande de subvention pour 2016.

Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations des adhérents, la subvention attribuée par l'employeur et les éventuels bénéfices des diverses manifestations organisées par l'association.

L'association compte 427 adhérents au 31 décembre 2015. L'état de la trésorerie au 31 décembre 2015 est de 7 039,24 €. Le COS sollicite une subvention de 15 000 €.

Les membres de la commission du personnel ont proposé à la commission « Vie Associative », l'attribution d'une subvention à hauteur de 14 250 € conformément à l'orientation générale de diminution des subventions aux associations de 5%.

Les membres du CTP se sont prononcés de la façon suivante :

| Avis | Collège Personnel | Collège Employeur |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| Favorable | 4 (3 CFDT-1 FO) | 4 |
| Défavorable | 1 (CGT) | |
| Abstention | | 1 (M. Dupont) |

F- Plan de formation 2016 et bilan des actions 2015

La DRH a présenté les actions de formation réalisées en 2015 et celles qui sont prévues pour 2016.

Les membres du CTP ont pris connaissance de ces informations.

G- Informations diverses

Les membres du CTP ont pris connaissance des informations suivantes :

- en matière de promotion interne, 4 dossiers ont été transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion,
- en matière d'avancement de grades, ce sont 21 agents qui ont été proposés pour 2016,
- les agents (Ville et CCAS) totalisent 10 566,33 heures sur des Comptes Épargne Temps (CET),
- le système de vidéo protection au CTM va être déplacé et une seconde caméra sera installée devant le Palais des congrès et l'espace Kénééré,
- une convention avec la gendarmerie de Pontivy sera signée pour autoriser les agents à accéder au restaurant administratif du cercle mixte de la gendarmerie tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires à partir du lundi 4 avril (excepté lors de la fermeture du mess en août et les 15 jours de vacances à Noël). Le restaurant municipal à Langevin continuera à les accueillir les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant le temps scolaire,

- Un premier bilan sur la procédure d'évaluation professionnelle a été dressé et il est convenu que le CTP de juin sera amené à y retravailler notamment sur le contenu du compte rendu professionnel.

H– Actualités législatives et réglementaires

Les membres du CTP ont été informés des modifications législatives et réglementaires à venir, à savoir :

- la mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (le RIFSEEP)
- les Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (les PPCR).

Ces 2 questions seront à l'ordre du jour du CTP du 13 juin prochain.

L'ordre du jour du CTP étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 11h15.

2 – DOSSIERS SOUMIS AU CHSCT

A – Avancées du Document Unique (DU)

L'assistante de prévention a rendu compte des réunions de travail qui se sont tenues au sein des unités de travail pour y recenser les risques professionnels.

Tout d'abord, elle a signalé que le calendrier prévisionnel des réunions a été modifié 7 fois, que 10 réunions d'analyse ont dû être reportées et 3 ont été réalisées en équipe restreinte.

Elle a précisé que 13 unités de travail ont été analysées sur les 20 recensées et 170 risques ont été répertoriés. Sur ces 170, 3 ont un taux de criticité tel qu'ils devront être traités en urgence et 38 sous 1 à 2 ans.

Un comité de pilotage se réunira le 18 avril pour définir un calendrier des actions de prévention à mettre en œuvre.

B – Analyse des accidents de service 2015 et 1er trimestre 2016

L'assistante de prévention a présenté les accidents de service et les maladies professionnelles pour l'année 2015 et le 1er trimestre 2016 qui ont eu lieu au CCAS et à la ville.

| | 2015 | | 1er trimestre 2016 | |
|--------------|--------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| | AT | Maladies professionnelles | AT | Maladies professionnelles |
| Ville | 24 (17 sans arrêt) | 4 | 4 (1 sans arrêt) | - |
| CCAS | 3 (1 sans arrêt) | - | - | - |
| EHPAD | 14 (8 sans arrêt) | 2 (1 rechute) | - | - |

Lors du dernier CHSCT, il avait déjà été constaté que nombre d'accidents de service étaient sans arrêt. Aussi, il a été proposé la mise en place d'une fiche « incident » qui permet aux agents de déclarer un incident au travail dont la gravité ne nécessite pas, dans un premier temps, un arrêt et des constatations médicales. Si dans les 15 jours, l'agent ne fournit pas de certificat médical, alors son dossier sera classé.

Cette nouvelle procédure, tout en conservant les droits de l'agent à déclarer à posteriori un accident de service, permet à la collectivité de diminuer son taux de sinistralité car les incidents ne sont pas déclarés à l'assureur, et donc de limiter l'impact sur le taux de cotisation.

C – Organisation de la médecine professionnelle et préventive

Le directeur du Pôle santé au travail du Centre de Gestion du Morbihan a informé les membres du CHSCT que le médecin qui devait permettre la mise en œuvre de la médecine professionnelle sur le département a démissionné ; une nouvelle procédure de recrutement est en cours. Aussi, il espère que ce nouveau service sera opérationnel en septembre prochain.

En attendant, il conseille de solliciter des médecins agréés.

D – Aménagements de locaux et achats de matériels

Les projets de réaménagement des locaux qui accueilleront des agents (DEA, Vestiaires de Toulboubou, ancienne école Quinivet) ont été présentés aux membres du CHSCT qui ont pu émettre des propositions pour améliorer les conditions de travail (présence d'un vestiaire pour les agents, de points d'eau pour le nettoyage...).

De même, les membres du CHSCT ont eu connaissance de la liste des matériels et engins (CTM, Cuisine centrale) dont l'achat a été prévu au budget 2016.

E – Nouvelles modalités de restauration municipale

Les membres du CHSCT ont pris connaissance des nouvelles modalités de restauration municipale et de la convention signée pour autoriser l'accès des agents au restaurant administratif du cercle mixte de la gendarmerie de Pontivy les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires à partir du lundi 4 avril prochain. Les autres jours, les agents continueront à déjeuner au restaurant municipal situé à l'école Paul Langevin.

Le restaurant du cercle mixte de la gendarmerie étant fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'août et la collectivité devant obligatoirement mettre à disposition des agents des salles de pause adaptées, a été posée la question de l'aménagement d'une telle salle pour le personnel qui travaille en mairie.

F – Plan de formation sécurité 2016

Le plan de formation sécurité (cf. habilitations, autorisations et permis) 2016 a été présenté aux membres du CHSCT. Le budget consacré est estimé à 8 230 €.

G – Élection d'un nouveau secrétaire du CHSCT

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CHSCT, les représentants du personnel ont désigné un nouveau secrétaire titulaire et un suppléant ; en l'absence de nouveaux candidats, ils ont été reconduits dans leurs fonctions.

H – Questions des représentants

Le président du CHSCT a été amené à répondre aux questions que les représentants du personnel avaient souhaité inscrire à l'ordre du jour concernant les conditions de travail à l'EHPAD, à la médiathèque, dans 2 écoles, au SEV, à la police et au service Voirie-Garage.

L'ordre du jour du CHSCT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 16h10.